

Compte-Rendu du Conseil Municipal

Du Jeudi 18 Juin 2020

Présents :

- | | |
|------------------------|---------------------------------|
| - Nicolas BEAURE | <i>Maire</i> |
| - Claude VIESSANT | <i>1^{er} adjoint</i> |
| - Corentin LEBOUQUIN | <i>2^{ème} adjoint</i> |
| - Caroline RATELADE | <i>3^{ème} adjointe</i> |
| - Marie-Claude MILITON | <i>4^{ème} adjointe</i> |
| - Richard AUBERT | <i>conseiller</i> |
| - Olivier BERGER | <i>conseiller</i> |
| - Nicole HEBRARD | <i>conseillère</i> |
| - Matthieu FERRY | <i>conseiller</i> |
| - Vanessa LEITE | <i>conseillère</i> |
| - Philippe POURVIN | <i>conseiller</i> |
| - Vincent SCHMITT | <i>conseiller</i> |
| - Cécile TARRADE | <i>conseillère</i> |
| - Bernard VELLETT | <i>conseiller</i> |
|
 | |
| - Julie TOURNAUD | <i>secrétaire de Mairie</i> |
|
 | |
| - Maguy AUGUSTIN | <i>administrée</i> |

Absents excusés :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - Chloé HEURTEUR | <i>conseillère</i> |
|------------------|--------------------|

Absents non-excusés :

- | | |
|---------|--|
| - aucun | |
|---------|--|

Lieu de la réunion : Salle des Fêtes « La Salesses »

SOMMAIRE

Point 1 : CCAS - Définition du nombre de membres du conseil d'administration	3
Point 2 : CCAS - Définition des conseillers membres du conseil d'administration	3
Point 3 : CNAS - Comité national d'action sociale : désignation du délégué élu	3
Point 4 : Parc des Volcans : désignation du délégué élu et de son suppléant	4
Point 5 : SIEG : désignation des élus.....	4
Point 6 : CCID - Commission communal des impôts directs.....	4
Point 7 : SEMERAP : désignation des représentants aux AG.....	5
Point 8 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal	6
Point 9 : Indemnité de fonction des adjoints	7
Point 10 : Autorisation permanente – encaissement des chèques.....	7
Point 11 : Accueil vacances d'été « garderie d'été ».....	8
Point 12 : Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle du Four	8
Point 13 : RLV : demande de délégation de compétences.....	8
Point 14 : Remplacement des matériels communaux vétustes.....	9
Point 15 : 2S-2C	9
Point 16 : SIEG : complément d'information.....	9

Début de séance 20h10

NOTA : dans un soucis d'équité, les conseillers se présentant aux différents conseils, comités et associations se sont abstenus de voter.

Point 1 : CCAS - Définition du nombre de membres du conseil d'administration

Pour rappel, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour but de mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, le CCAS a pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer les différentes structures destinées aux enfants.

Il est demandé au conseil de définir le nombre de membres régissant le conseil d'administration du CCAS. Ce nombre pouvant aller de 8 à 16 membres, le conseil délibère et le choix se porte sur 8 membres.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Seront membres du conseil d'administration, 4 membres du conseil + 4 administrés

Point 2 : CCAS - Définition des conseillers membres du conseil d'administration

Mr le Maire demande qui souhaite intégrer le conseil d'administration du CCAS. 4 membres du conseil se proposent :

- Nicole HEBRARD
- Vanessa LEITE
- Marie-Claude MILITON
- Philippe POURVIN

⇒ **Votes POUR (10 personnes)**

⇒ **Abstention (4 personnes)**

Point 3 : CNAS - Comité national d'action sociale : désignation du délégué élu

Pour rappel, le CNAS est une association au service des agents de la fonction publique. Elle a pour but d'améliorer la condition des agents territoriaux en activité, ou à la retraite. Ses aides sont diverses et variées (allègements de frais de transport, aides au logement, chèques réductions, facilités de départ en vacances, une assistance pour toutes informations d'ordre juridique).

Mr le Maire demande qui souhaite intégrer le conseil d'administration du CNAS. 1 membre du conseil se propose :

- Corentin LEBOUQUIN

⇒ **Votes POUR (13 personnes)**

⇒ **Abstention (1 personne)**

Point 4 : Parc des Volcans : désignation du délégué élu et de son suppléant

Pour rappel, le but du Parc des Volcans est de valoriser des patrimoines exceptionnels, stimulant le respect, la solidarité sociale et territoriale, ainsi que l'innovation.

La charte 2013-2025 est un projet visant à créer un lien harmonieux des habitants avec le territoire, et aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée.

Mr le Maire demande qui souhaitent devenir élus le Parc des Volcans. 2 membres du conseil se proposent :

- Nicolas BEAURE *titulaire*
- Philippe POURVIN *suppléant*

⇒ **Votes POUR (12 personnes)**

⇒ **Abstention (2 personnes)**

Point 5 : SIEG : désignation des élus

Pour rappel, les services d'intérêt économique général (SIEG), sont définis comme des « activités de service marchand remplissant des missions d'intérêt général et soumises de ce fait par les Etats membres à des obligations spécifiques de service public » (ex. : services de réseaux de transports, d'énergie ou de communication).

Bernard VELLETT, prend la parole, pour expliquer les enjeux du SIEG et son importance pour l'économie de la commune.

Mr le Maire demande qui souhaitent devenir élus SIEG. 2 membres du conseil se proposent :

- Matthieu FERRY *titulaire*
- Bernard VELLETT *suppléant*

⇒ **Votes POUR (12 personnes)**

⇒ **Abstention (2 personnes)**

Point 6 : CCID - Commission communal des impôts directs

Pour rappel, la CCID intervient en matière de fiscalité directe locale et a un rôle uniquement consultatif :

- Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties

- Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Mr le Maire et Richard Aubert énoncent la liste, des 24 noms remis à jour, à soumettre (voir ci-dessous). Elle est composée de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants. Sur ces 24 personnes seulement 6 titulaires et 6 suppléants seront choisis par tirage aux sorts pour faire partis de la liste finale.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
René AUBERT	Thierry PARET
Dominique BARDON	Jérôme AUBERT
Jean-Pierre BORNE	Gaëtan BERGER
Joseph CHAMP	Alain BOISSON
Pierre DUCHER	Jacqueline BOUDOU
Michel FOURNIER	Michel FAURE
Pierre HEBRARD	Christian HEBRARD
Marie-Thérèse OFFREDI	Lucile COLAS
Christiane PEROL	Rémi BORNES
Lucette SAINTEMARIE	Roger MONIER
Pierre SAINTEMARIE	Eric PICHON
Gérard TOURRETTE	Marie-Noëlle SAINTEMARIE

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Point 7 : SEMERAP : désignation des représentants aux AG

Pour rappel, la SEMERAP a pour objet principal de gérer les services publics et prestations connexes. Elle intervient dans trois secteurs d'activité :

- L'eau potable
- L'assainissement collectif et non collectif
- L'environnement

Claude VIESSANT se présente pour être le représentant aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée générale des petits porteurs et au comité de contrôle analogue.

⇒ **Votes POUR (13 personnes)**

⇒ **Abstention (1 personne)**

Point 8 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Ci-dessous la liste synthétique des délégation consenties

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- La passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- La délivrance des concessions dans les cimetières ;
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- L'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- La fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 213-3](#) du même code (1^{er} alinéa) et limité aux emprises prévues au PLU dans l'annexe des emplacements réservés ;
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux * ;
- La réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (15k€) ;
- L'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- L'autorisation, au nom de la commune, de signer des contrats à durée déterminée pour les motifs suivants :
 - Le remplacement de personnels indisponibles,
 - Des besoins occasionnels inférieurs à 2 mois,
 - Des besoins saisonniers inférieurs à 2 mois.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Ci-dessous la liste synthétique des sujets qui passeront par le conseil municipal

- La fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- La fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal * ;
- La réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires ;
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- La création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- La reprise des concessions dans les cimetières ;
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- La fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts ;
- La fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;

- La création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle * ;

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Ci-dessous la liste synthétique des sujets considérés comme non – applicables :

- l'avis de la commune, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme. ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles [L. 240-1](#) à [L. 240-3](#) du code de l'urbanisme.

* dans les limites déterminées ou fixées par le conseil municipal.

Point 9 : Indemnité de fonction des adjoints

Suite à la réévaluation du barème des indemnités des adjoints au 1^{er} Janvier 2020, il est proposé les indemnités suivantes :

- Indemnité du premier adjoint 416€ brut par mois
- Indemnité des adjoints 321€ brut par mois

⇒ **Votes POUR (13 personnes)**

⇒ **Vote CONTRE (1 personne)**

Point 10 : Autorisation permanente – encaissement des chèques

Le conseil vote pour l'autorisation permanente de l'encaissement des chèques par Mr le Maire.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Point 11 : Accueil vacances d'été « garderie d'été »

Le projet d'accueil des enfants de la commune durant les vacances d'été de type « garderie d'été » a dû être abandonné pour cette année dû à un manque de temps vis-à-vis des autorisations préfectorales et des procédures à respecter.

Ce projet sera réétudié ultérieurement.

Point 12 : Réhabilitation et mise en accessibilité de la salle du Four

Mr le Maire, Nicolas Beure, fait une synthèse du projet. Celui-ci a actuellement un coût de 138.000€ dont 30% subventionné.

Mr le Maire, propose quelques améliorations à ce projet afin de parfaire l'aspect qualitatif de cette salle et d'éviter un réinvestissement d'ici quelques années. (Passage de laine de verre en laine de bois, menuiseries, reprise des façades extérieures pour s'intégrer à l'environnement, modification du chauffage. Ce surcout est de l'ordre de 32.000€.

Il est alors proposé d'utiliser le budget de 40.000€, prévu pour la restauration de la bibliothèque des écoles sur ce projet. Et de reconduire le projet de la restauration de la bibliothèque à 2021.

Le conseil municipal acquiesce cette proposition d'avenant.

Point 13 : RLV : demande de délégation de compétences

Ce point concerne la demande de délégation de compétences en matière d'eau, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines. Car loi NOTRe « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Le but de la loi NOTRe est d'uniformiser le tarif de l'eau sur le territoire et de laisser cette compétence aux communautés de commune.

Il faut savoir que cette compétence, qui jusqu'à présent est régie par la commune, occupe 2/3 d'un emploi temps plein.

Mr le Maire propose de réétudier ce projet afin de voir s'il est possible de conserver cette compétence au sein de la commune. Un échange avec les communes avoisinantes est actuellement en cours pour déposer un dossier dans ce sens.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Point 14 : Remplacement des matériels communaux vétustes

Un point est fait sur l'état de vétusté de la Tondeuse et du Broyeur d'accotement.

En ce qui concerne la tondeuse et aux vues des devis présentés, un vote est réalisé pour l'acquisition d'une nouvelle tondeuse communale à un prix de 1050€.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Pour ce qui est du broyeur d'accotement, n'ayant qu'un seul devis, le conseil décide de reporter le vote au prochain conseil.

Indépendamment de cela, un débat s'engage sur la sous-traitance de certaines tâches non-faisable par les employés communaux dû à un manque de temps et/ou un manque de matériels.

Point 15 : 2S-2C

Suite au Covid-19 et dans le cadre de la reprise progressive des cours dans les écoles, le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) a pour objectif d'offrir aux élèves des activités éducatives sur le temps scolaire, pour compléter le travail en classe et/ou à la maison.

La commune de Chanat-la-Mouteyre, ayant participé à cette reprise progressive, va déposer un dossier pour demander une participation à la prise en charge des coûts en relation avec ces activités.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (14 personnes)**

Point 16 : SIEG : complément d'information

Les bâtiments municipaux, ne pouvant pas passer par le tarif réglementé, mais uniquement par un fournisseur dédié, il est demandé l'aval du conseil pour partir avec le SIEG.

⇒ **Votes POUR à l'unanimité (13 personnes)**

⇒ **Abstention (1 personne)**

Fin de séance 23h30

Le secrétaire de séance

Olivier BERGER

Olivier Berger

Mr le Maire

Nicolas Beaura